



**Comité de défense et d'animation du quartier de Magonty**

**Réf : CQM-2008-25a-VU**

# **Inventaire des travaux de voirie à réaliser à Magonty**

**Responsable de la commission « Voirie-urbanisme » : Robert Piccirillo**

**Rapporteur : Yves Schmidt**

**Membres de la commission :**

**Philippe Deschamps, Bruno Roubineau, Jean-Marie Souquet**

# Sommaire

## 1. Introduction

## 2. Les propositions d'aménagement retenues

## 3. Aménagements concernant uniquement le quartier

### 3.1. Avenue de Magonty

- Lot 1. Aménagement du secteur compris entre la rue de la Poudrière et la rue du Merle
- Lot 2. Aménagement de l'intersection de l'avenue de Magonty et de la rue du Merle
- Lot 3. Aménagement du secteur entre la rue du Merle et l'avenue de Beutre
- Lot 4. Aménagement de l'intersection avec le cheminement Bourgailh-Peugue

### 3.2. Rue de Romainville

- Lot 5. Aménagement du secteur compris entre la rue de la Poudrière et la rue de la Princesse
- Lot 6. Sécurisation de l'intersection avec la rue de la Princesse
- Lot 7. Sécurisation de l'intersection avec la rue des sources du Peugue

### 3.3. Rue de la Poudrière

- Lot 8. Aménagement du secteur compris entre l'avenue du Général Leclerc et l'avenue des Palombes
- Lot 8 bis. Prolongation du cheminement doux le long de la rue de la Poudrière
- Lot 9. Aménagement de l'intersection avec l'allée de La Pérouse
- Lot 10. Aménagement de l'intersection avec la rue de La Pérouse et l'avenue du Dauphiné
- Lot 11. Aménagement du secteur compris entre l'avenue des Palombes à l'avenue de Magonty
- Lot 12. Aménagement du secteur compris entre l'avenue de Magonty et les Domaniales du Golf
- Lot 13. Intersection avec la rue de la Princesse
- Lot 14. Sécurisation de l'entrée des Domaniales du Golf

### 3.4. Rue des Bouvreuils

- Lot 15. Rénovation de la chaussée
- Lot 16. Sécurisation de l'intersection avec la piste cyclable
- Lot 17. Accès du Bois des Sources du Peugue

### 3.5. Avenue du Port Aérien

- Lot 18. Amélioration des travaux déjà exécutés

### 3.6. Rue de la Princesse

- Intersection avec l'avenue de Romainville (voir lot 6)
- Intersection avec la rue de la Poudrière (voir lot 13)
- Lot 19. Intersection avec la rue du Merle
- Intersection avec l'avenue de Beutre

### 3.7. Rue du Merle

- Aménagement de l'intersection avec l'avenue de Magonty (voir lot 2)

### 3.8. Rue des Fauvettes

- Lot 20. Aménagement de la rue des Fauvettes

### 3.9. Place de la Résistance

- Lot 21. Aménagement de la place

## 4. Aménagements concernant plusieurs quartiers

### 4.1. Avenue de Beutre

### 4.2. Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- Aménagement du carrefour du Pacha
- Rénovation de la voie

### 4.3. Rue Général de Monsabert

## 5. Cheminements doux

## 6. Classement des lots

Annexe : Inventaire des obstacles présents sur les trottoirs des voies du quartier

## 1. Introduction

La commission *Voirie-urbanisme* a fait un inventaire qui se veut exhaustif de tous les travaux à réaliser sur les voies structurantes du quartier, sans se préoccuper, dans un premier temps, de l'aspect financier ni de la priorité de ces travaux. Elle s'est appuyée sur les conclusions du groupe de travail *Cheminements doux* qui propose, en particulier, que les voies structurantes soient bordées de cheminements doux continus permettant aux piétons et aux cyclistes de circuler en toute sécurité.

Les travaux ont été classés en 21 lots. Pour chaque lot, le rapport présente un état des lieux et propose un aménagement possible. Enfin, pour faciliter le classement des lots en termes de priorité, le volume des travaux qui seront nécessaires pour réaliser les travaux de chacun d'entre eux est évalué :

- **niveau 1** : travaux engageant peu de frais ;
- **niveau 2** : travaux engageant un budget limité ;
- **niveau 3** : travaux engageant un budget important.

Ces lots ont été classés suivant leur nature (aménagements de confort et aménagements de sécurité) et suivant leur priorité, les aménagements de sécurité étant évidemment prioritaires, le but étant de fournir aux élus un classement des travaux à programmer au cours de la prochaine décennie.

Enfin, nous avons volontairement distingué les voies situées à l'intérieur du quartier de celles qui sont en limite. Pour ces dernières (avenue de Lattre de Tassigny et avenue de Beutre), nous ne faisons que citer les aménagements qui nous semblent intéressants à réaliser, sachant que la décision de leur réalisation ne dépendra pas des choix du comité de quartier.

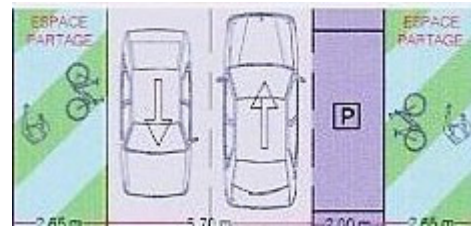
## 2. Les propositions d'aménagement retenues

La commission *Voirie-urbanisme* a fait des propositions d'aménagements de voirie qui sont issues d'un plan daté du 17 décembre 2003, réalisé dans le cadre de la révision du POS et qui donne des *propositions d'une armature viaire urbaine*. On peut y voir les emprises au sol de toutes les voies et des schémas d'aménagement possibles. Ce plan est consultable sur le site de la Fédération à l'adresse suivante : [http://www.federation-quartiers-pessac.com/images/dossiers/PLU/PLU\\_voies.JPG](http://www.federation-quartiers-pessac.com/images/dossiers/PLU/PLU_voies.JPG).

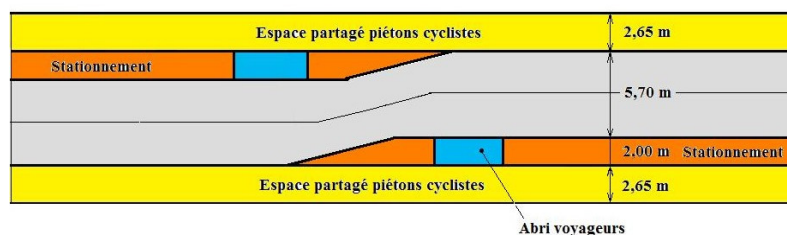
L'emprise des voies que nous analyserons est, soit de 11 mètres, soit de 13 mètres. Pour les voies dont l'emprise est de 13 mètres, deux solutions sont possibles :

### - *Solution de type 1 : voies bordées d'habitations*

Pour ce type de voie, le plan propose trois schémas d'aménagements, dont l'un d'entre eux, compte tenu de l'utilisation relativement faible par les piétons constaté sur l'ensemble du quartier, nous semble parfaitement convenir, car il offre deux voies de cheminement doux de 2,65 m partagés par les piétons et les cyclistes, un espace de stationnement de 2,00 m et deux voies de circulation de 2.85 m chacune.



En alternant l'espace de stationnement d'un côté ou d'un autre, cela permettrait, d'une part, de créer des chicanes qui auront pour effet de casser la vitesse des véhicules, d'autre part de donner un espace pour les abris voyageurs. Cela évitera enfin que les véhicules stationnent sur les trottoirs.



### - *Solution de type 2 : voies sans habitation*

Sur les voies qui ne sont pas bordées d'habitations, la présence de places de stationnement ne s'impose pas. On peut donc réaliser un aménagement du type représenté ci-contre dans lequel les cyclistes et les piétons disposent de leur propre espace.



### 3. Aménagements concernant uniquement le quartier

#### 3.1. Avenue de Magonty

##### Lot 1. Aménagement du secteur compris entre la rue de la Poudrière et la rue du Merle

**Le constat.** Cette voie est très fréquentée, en particulier par les automobilistes qui quittent la rocade à l'échangeur 12 pour reprendre l'autoroute A10 à Cestas. Elle se présente comme une grande ligne droite sans obstacles : on y constate en permanence des excès de vitesse comme l'ont montré des comptages réalisés par la CUB fin 2007 : entre 20 et 30 % des automobilistes roulent au-delà de 60 km/h. Les cyclistes ne circulent pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

**Notre proposition.** Cette voie a dans ce secteur une emprise de 13 mètres. Comme elle est bordée d'habitations, un aménagement de type 1 conviendrait. La réalisation de l'espace partagé entre les piétons et les cyclistes entraînera le déplacement de certains obstacles disposés au milieu du trottoir, qu'il faudrait repousser en bordure de chaussée.

**Importance des travaux :** niveau 3

##### Lot 2. Aménagement de l'intersection de l'avenue de Magonty et de la rue du Merle

**Le constat.** Ce carrefour est le théâtre de nombreux accrochages qui s'expliquent par la circulation importante sur l'avenue de Magonty qui est prioritaire, et une arrivée massive de véhicules aux heures de pointe sur la rue du Merle (itinéraire de délestage de la rocade).

**Notre proposition.** La mise en place d'un giratoire est demandée depuis 1998. La réalisation prochaine d'un nouveau lotissement à proximité du carrefour renforce cette nécessité.

**Importance des travaux :** niveau 2

##### Lot 3. Aménagement du secteur entre la rue du Merle et l'avenue de Beutre

**Le constat.** Ce secteur est très fréquenté, en particulier par les automobilistes qui quittent la rocade à l'échangeur 12 pour reprendre l'autoroute A10 à Cestas. Malgré les virages au niveau des serres municipales et le dispositif mis en place pour sécuriser la traversée par le cheminement doux Bourgaillh-Peugue, on constate en permanence des excès de vitesse. Les cyclistes ne circulent pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

**Notre proposition.** Ce secteur a une emprise de 13 mètres. Comme il n'y a aucune habitation, un aménagement de type 2 conviendrait. Il faudrait prévoir une zone de stationnement le long de l'Espace Détente et Loisirs (stationnement en épi).

**Importance des travaux :** niveau 3

##### Lot 4. Aménagement de l'intersection avec le cheminement Bourgaillh-Peugue

**Le constat.** Les cyclistes qui circulent sur l'avenue de Magonty se plaignent du danger représenté par le rétrécissement des voies de circulation au niveau des plateaux surélevés.

**Notre proposition.** Il faudrait aménager des cheminements pour les piétons et les cyclistes en bordure de voie dans la continuité de ce qui sera réalisé dans le cadre du lot 3.

**Importance des travaux :** niveau 2

### **3.2. Rue de Romainville**

#### **Lot 5. Aménagement du secteur compris entre la rue de la Poudrière et la rue de la Princesse**

*Le constat.* Cette voie offre une longue ligne droite sur laquelle on constate des excès de vitesse fréquents. Les voitures stationnent sur les trottoirs. Les cyclistes ne circulent pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Les trottoirs sont encombrés d'obstacles qui limitent le passage des voitures d'enfants et des fauteuils roulants.

*Notre proposition.* Cette voie a dans ce secteur une emprise de 13 mètres. Comme elle est bordée d'habitations, un aménagement de type 1 conviendrait. La réalisation de l'espace partagé entre les piétons et les cyclistes entraînera le déplacement de certains obstacles disposés au milieu du trottoir, qu'il faudrait repousser en bordure de chaussée.

*Importance des travaux :* niveau 3

#### **Lot 6. Sécurisation de l'intersection avec la rue de la Princesse**

*Le constat.* La visibilité des véhicules venant de la rue de la Princesse est souvent gênée par des camionnettes qui stationnent du côté pair.

*Notre proposition.* La solution est simplement de disposer la nouvelle zone de stationnement du côté impair. En attendant, il suffit de placer un panneau d'interdiction de stationner du côté pair 50 mètres avant l'intersection avec la rue de la Princesse.

*Importance des travaux :* niveau 1

#### **Lot 7. Sécurisation de l'intersection avec la rue des Sources du Peugeot**

*Le constat.* La visibilité des véhicules venant de la rue de Romainville est gênée par la haie qui entoure la première maison de la rue des Sources du Peugeot.

*Notre proposition.* Faire tailler la haie.

*Importance des travaux :* niveau 1

### **3.3. Rue de la Poudrière**

#### **Lot 8. Aménagement du secteur compris entre l'avenue du Général Leclerc et l'avenue des Palombes**

*Le constat.* La sécurité des cyclistes n'est pas assurée.

*Notre proposition.* Cette voie est considérée comme ayant une emprise de 13 mètres. Comme elle n'est bordée d'aucune habitation un aménagement de type 2 s'impose.

*Importance des travaux :* niveau 3

### **Lot 8 bis. Prolongation du cheminement doux le long de la rue de la Poudrière.**

En attendant la réalisation du lot 8, il est nécessaire de réaliser rapidement la prolongation du cheminement doux qui longe la rue de la Poudrière de la rue de Bougainville jusqu'à l'avenue de Lattre de Tassigny.

*Importance des travaux* : niveau 2

### **Lot 9. Aménagement de l'intersection avec l'allée de La Pérouse**

*Le constat.* La circulation des véhicules qui viennent de l'avenue de Lattre de Tassigny est souvent bloquée par des voitures qui tournent à gauche pour entrer dans le lotissement des Hameaux de l'Alouette.

*Nos propositions.* Deux solutions sont possibles :

- ajouter une troisième voie de circulation centrale sur une vingtaine de mètres permettrait de créer un tourne à gauche sécurisé.
- interdire de tourner à gauche par un terre-plein central : cela suppose la réalisation d'un giratoire conséquent à l'intersection suivante pour permettre aux poids-lourds de faire demi-tour (lot 11).

*Importance des travaux* : niveau 2

### **Lot 10. Aménagement de l'intersection avec la rue de La Pérouse et l'avenue du Dauphiné**

*Le constat.* Aux heures de pointe, l'intersection avec l'avenue du Dauphiné est le siège d'embouteillages provoqués par les véhicules qui viennent du centre de Magonty pour tourner à gauche, et dans une moindre mesure, par ceux qui viennent de l'avenue de Lattre de Tassigny pour tourner vers la rue de La Pérouse.

*Notre proposition.* La sécurité de cette intersection pourra être assurée par la mise en place d'un giratoire. Comme les deux voies adjacentes sont décalées, ce giratoire aurait une forme oblongue.

*Importance des travaux* : niveau 2

### **Lot 11. Aménagement du secteur compris entre l'avenue des Palombes à l'avenue de Magonty**

*Le constat.* Ce secteur a fait récemment l'objet d'un aménagement qui résout les problèmes de sécurité des intersections, mais qui ne résout pas celui de la circulation des cyclistes ni des voitures d'enfants ou des fauteuils roulants : en effet, les trottoirs côté pair sont encombrés de nombreux obstacles (voir en annexe 1). Trois propriétés empiètent sur le trottoir.

*Notre proposition.* Il faudrait obliger les cyclistes à emprunter la piste cyclable Pessac-Mérignac à l'exception des riverains qui seraient autorisés à circuler sur les trottoirs. Il est indispensable de procéder aux alignements des trois propriétés et de dégager rapidement le milieu des trottoirs de tous les obstacles gênants (lampadaires, pylônes, poteaux de signalisation) en les déplaçant sur les côtés.

*Importance des travaux* : niveau 2

### **Lot 12. Aménagement du secteur compris entre l'avenue de Magonty et les Domaniales du Golf**

*Le constat.* Ce secteur est caractérisé par deux grandes lignes droites appréciées des amateurs de vitesse automobilistes ou motards. Les cyclistes ne circulent pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes après le virage où la piste cyclable Pessac-Mérignac change de direction et s'éloigne de la route.

**Notre proposition.** La réalisation du lot 13 (giratoire de la rue de la Princesse) devrait permettre de réduire la vitesse des véhicules. Étant donné qu'il n'y a pas d'habitations qui donnent sur la rue dans ce secteur, la présence de places de stationnement ne s'impose pas. Par contre, on peut utiliser l'espace disponible sur le côté du Golf pour réaliser un cheminement doux. Deux solutions sont possibles :

- création d'un cheminement doux de l'avenue des Domaniales au virage de la rue de la Poudrière et mise en place d'un passage sécurisé dans le virage pour permettre aux cyclistes et aux piétons de rejoindre la piste cyclable Pessac-Mérignac. Cette solution reste dangereuse, à moins de mettre en place un dispositif contraignant pour les véhicules sur la rue de la Poudrière ;
- prolonger le cheminement doux jusqu'au rond-point de Magonty. Cette dernière solution est évidemment la plus satisfaisante sur le plan de la sécurité.

**Par ailleurs, nous demandons que soit respecté l'article R415-14 du Code de la route qui précise :**

*Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.*

**En effet, les cyclistes devraient disposer des mêmes priorités que celles qui existent sur la voie que la piste longe, notamment au niveau de la traversée de la rue Bernard Blier et, surtout, des entrées de propriétés.**

**Importance des travaux :** niveau 2

#### **Lot 13. Intersection avec la rue de la Princesse**

**Le constat.** Ce carrefour présente un danger certain en raison de la vitesse des véhicules sur la rue de la Poudrière et du manque de visibilité pour les véhicules qui viennent du Bourgailh. Les riverains sont témoins de la fréquence des collisions à cette intersection que la Ville considère à tort comme peu dangereuse, les statistiques faisant foi. C'est actuellement un des points noirs du quartier. Son aménagement est prioritaire.

**Notre proposition.** Un giratoire décentré vers le Golf aurait le double avantage de casser la vitesse des véhicules circulant sur la rue de la Poudrière et de sécuriser la traversée du carrefour pour les véhicules venant de la rue de la Princesse.

**Importance des travaux :** niveau 2

#### **Lot 14. Sécurisation de l'entrée des Domaniales du Golf**

**Le constat.** Les automobilistes venant de Saint-Jean d'Illac peuvent provoquer un carambolage en ralentissant pour tourner à droite pour entrer dans le lotissement des Domaniales du Golf.

**Notre proposition.** Réaliser une voie de décélération symétrique de la voie d'accélération déjà existante. Cet aménagement est demandé par les habitants des Domaniales du Golf (90 pavillons).

**Importance des travaux :** niveau 2. Le comité de quartier a suggéré que ces travaux soient pris en compte par le propriétaire des 4 lots vendus à l'entrée du lotissement.

### **3.4. Rue des Bouvreuils**

#### **Lot 15. Rénovation de la chaussée**

**Le constat.** La sécurité des cyclistes n'est pas assurée.

**Notre proposition.** Cette voie est considérée comme ayant une emprise de 13 mètres. Comme elle est bordée d'habitations, un aménagement de type 1 s'impose.

**Importance des travaux :** niveau 3

### **Lot 16. Sécurisation de l'intersection avec la piste cyclable**

**Le constat.** Cette intersection présente un grand danger pour les cyclistes qui viennent de l'avenue de Lattre de Tassigny en raison du manque de visibilité.

**Notre proposition.** Améliorer la visibilité en rognant le terrain situé 7, rue de la Poudrière.

**Importance des travaux :** niveau 2. Cet aménagement est programmé pour être réalisé dans le courant du dernier trimestre 2008.

### **Lot 17. Accès du Bois des Sources du Peugue**

**Le constat.** L'intersection de la piste cyclable et de la rue de la des Bouvreuils demande à être sécurisée.

**Notre proposition.** La Ville dispose d'un projet d'aménagement qui convient au comité de quartier. Il permet de sécuriser l'intersection avec la piste cyclable des rives du Peugue.

**Importance des travaux :** niveau 2.

## **3.5. Avenue du Port Aérien**

### **Lot 18. Amélioration des travaux déjà exécutés**

**Le constat.** Les travaux d'aménagement de cette voie sont en cours. Il a été réalisé un cheminement piétons qui longe la voie dont la sécurisation est assurée par la mise en place d'un certain nombre de plateaux surélevés destinés à limiter la vitesse des véhicules. On constate que les véhicules utilisent ce cheminement pour stationner.

**Notre proposition.** Cette voie est considérée comme ayant une emprise de 13 mètres. Le comité de quartier et les riverains avaient proposé un aménagement de type 1. Il nécessite le busage des fossés. Ce projet n'a pas été retenu par la CUB. À terme, on peut envisager d'évoluer vers cette configuration, sans remettre **en question les aménagements** actuels.

**Importance des travaux :** niveau 3.

## **3.6. Rue de la Princesse**

Cette voie était considérée comme ayant une emprise de 13 m dans le plan du PLU de décembre 2003 dans le secteur qui va de la rue du Blayais aux virages entre la rue de la Poudrière et la rue du Merle. Sa transformation demanderait de gros travaux en raison des fossés qui la bordent. Son aménagement ne semble pas prioritaire. Par contre, il est nécessaire de sécuriser ses intersections avec les voies suivantes :

### **Intersection avec l'avenue de Romainville**

Voir le lot 6.

### **Intersection avec la rue de la Poudrière**

Voir le lot 13

### **Lot 19. Intersection avec la rue du Merle**

**Le constat.** Bien qu'elle soit protégée par un stop et que son tracé ne soit pas rectiligne, il se produit des accidents, dus en particulier au manque de visibilité.

**Notre proposition.** Une solution simple consiste à inverser les priorités : la rue du Merle devenant une impasse après cette intersection, il ne paraît pas incongru de rendre la rue de la Princesse prioritaire. Cela permettrait de créer un obstacle sur la ligne droite de la rue du Merle



sans accélérer la vitesse sur la rue de la Princesse, les voies de part et d'autre de la rue du Merle étant décalées, ce qui constitue une chicane naturelle.

**Importance des travaux :** niveau 1

### **Intersection avec l'avenue de Beutre**

Cet aménagement est prioritaire. Il est pris en compte dans l'aménagement de l'avenue de Beutre.

### **3.7. Rue du Merle**

Cette voie était considérée comme ayant une emprise de 13 mètres dans le plan du PLU de décembre 2003. Bien qu'elle ne débouche pas directement sur le nouveau contournement de Beutre, elle en assure la desserte via la rue de la Princesse : elle est actuellement relativement utilisée par les véhicules aux heures de pointe. Sa transformation demanderait de gros travaux en raison des fossés qui la bordent. Son aménagement n'est pas prioritaire.

**Aménagement de l'intersection avec l'avenue de Magonty :** voir le lot 2.

### **3.8. Rue des Fauvettes**

#### **Lot 20. Aménagement de la rue des Fauvettes**

*Le constat.* Cette voie relativement étroite est utilisée comme voie de délestage ; elle offre une longue ligne droite aux véhicules à moteur : on y constate de nombreux excès de vitesse.

*Notre proposition.* Cette rue a une largeur de 10 mètres, ce qui limite les possibilités d'aménagement. La solution la plus radicale consisterait à imposer un sens unique dans sens Merle-Poudrière avec une interdiction de tourner à gauche sur la rue de la Poudrière : cette solution ne serait certainement pas appréciée des riverains ! Il faudra étudier la mise en place de dispositifs destinés à casser la vitesse des véhicules du type ralentisseur.

### **3.9. Place de la Résistance**

#### **Lot 21. Aménagement de la place**

Ce projet initié par le comité de quartier et les parents d'élèves est actuellement à l'étude à la CUB.

## **4. Aménagements concernant plusieurs quartiers**

### **4.1. Avenue de Beutre**

Le projet d'aménagement de cette voie a été présenté par la CUB ; il convient car il propose des cheminements doux en site propre. Les travaux devraient être réalisés en 2009.

Du giratoire de l'avenue de Beutre au carrefour avec la rue de la Princesse, on trouve trois zones aménagées :

- intersection avec le cheminement doux Bourgaillh-Peugue : il est prévu de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes par un aménagement adapté ;
- un grand giratoire desservant la future entrée de l'Écosite ;
- un petit giratoire à l'intersection avec la rue de la Princesse.

Le comité de quartier demande que, dans le projet d'aménagement, soient prise en compte une remarque faite par les usagers et qui concernent le tronçon situé à Mérignac : l'élargissement de la rue La Fontaine sur quelques mètres permettrait à un véhicule qui quitte l'avenue de Beutre de croiser un véhicule qui arrive en sens contraire.

## **4.2. Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny**

### **Aménagement du carrefour du Pacha**

Ce carrefour est indigne d'une entrée de ville. Le comité de quartier est favorable à un grand giratoire qui permettra de fluidifier et de sécuriser la circulation, notamment les accès au centre commercial de Gazinet, très fréquenté par les Magontins.

Nous ne proposons pas de priorité pour cet aménagement qui entre dans le cadre du projet relatif au secteur Chappement Lucildo actuellement à l'étude.

### **Rénovation de la voie**

Cette voie sera aménagée dans le cadre des projets d'aménagements d'entrée de ville. Elle comprend actuellement deux bandes de roulement.

Le comité de quartier a demandé à plusieurs reprises que soit sécurisée la traversée des piétons, notamment les ouvriers du C.A.T., qui rejoignent l'arrêt de bus depuis l'avenue du Port Aérien.

Un nouveau lotissement au n° 84 de l'avenue Maréchal de Tassigny nécessitera des aménagements spécifiques pour sécuriser son accès par les habitants.

## **4.3. Rue Général de Monsabert**

Cette voie était considérée comme ayant une emprise de 13 m dans le plan du PLU de décembre 2003. Son aménagement n'est actuellement pas prioritaire.

## **5. Cheminements doux**

Le quartier est actuellement bien équipé de cheminements doux de loisir avec le cheminement qui va de la Forêt du Bourgailh au Bois des sources du Peugue et la piste cyclable Pessac-Mérignac.

Une liaison avec le cheminement doux qui ira de Pessac au Domaine de Certes est à prévoir : le Conseil général prépare un projet.

### **Cheminement doux Forêt du Bourgailh-Piste cyclable Pessac-Mérignac**

Une liaison avait été prévue par la Fédération des syndicats de quartiers en 2000 : elle permettrait de relier le Bois du Bourgailh à la piste cyclable Pessac-Mérignac : il s'agissait d'une branche d'un Y qui partirait du cheminement qui relie la forêt du Bourgailh aux rives du Peugue pour traverser l'espace où se trouvera la future *Ferme pédagogique* pour relier la piste cyclable au niveau de la rue de la Princesse. Cette liaison n'est pas prioritaire car on peut considérer que la piste cyclable qui longera la rue de la Poudrière jusqu'à la nouvelle voie de contournement de Beutre remplira correctement cet office lorsque l'aménagement de l'avenue de Beutre sera terminé.

## Annexe

### Inventaire des obstacles présents sur les trottoirs des voies du quartier

#### Avenue de Magonty

Localisation	Nature	Localisation	Nature
n° 50	1 poteau téléphone métallique	En face du n° 89	1 poteau (éclairage)
n° 74	2 poteaux en béton + alignement	n° 92	1 poteau (éclairage)
En face du n° 83	2 poteaux (éclairage) + panneau de signalisation	n° 94	1 poteau (éclairage)
En face du n° 83b	1 poteau (éclairage)		

#### Rue de Romainville

Localisation	Nature	Localisation	Nature
Centre commercial	1 poteau (éclairage)	n° 76	1 poteau en bois
Massages piétons école	3 arbres	n° 78	1 poteau en bois + 1 poteau métallique + 1 panneau de signalisation
n° 5	alignement (1,50 m)	n° 80	1 poteau téléphone
n° 30	1 poteau téléphone	n° 84	1 poteau téléphone
n° 32	1 poteau téléphone	n° 86	1 poteau téléphone
n° 32	1 poteau téléphone	N° 88	1 panneau sortie de ville
n° 36	1 poteau téléphone	n° 76	1 poteau en bois
Angle allée de Tartifume	1 poteau téléphone		

#### Rue de la Poudrière

Localisation	Nature	Localisation	Nature
n° 87 bis	alignement	n° 134	1 poteau en bois
n° 85 ter	alignement + 2 arbres	n° 138	1 panneau de signalisation
n° 85	alignement	n° 154	1 panneau de signalisation
Côté pair	19 poteaux métalliques (éclairage)	Entrée du giratoire	1 panneau de signalisation